

AU SOMMAIRE



-  Des prévisions économiques plutôt sombres 01
-  Courrier aux parlementaires 02
-  Zoom sur divers points RH :
Télétravail : où en est-on ? 02
Dématérialisation des titres restaurant 02
-  Négociations en cours 03
-  **Bon à savoir :**
Action logement à Pôle emploi 03
Actions sociales Agirc Arrco 03
-  La cigarette électronique 04

snap
infos

Directeur de publication : **Laurent MERIQUE** •
Comité de rédaction : **Isabelle DE OLIVEIRA** •
Comité de lecture : **le Bureau National du SNAP**

Des prévisions économiques plutôt sombres...

Une économie en berne...

Bercy table sur un recul de 11,4 % du PIB. La France n'a pas connu une telle chute depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le pays doit faire face à l'amenuisement des recettes de l'État notamment du fait de la faible consommation des biens. Dans le même temps, l'État doit subventionner les entreprises impactées par la crise sanitaire.

Pour la banque centrale, l'économie devrait afficher un rebond de 6,9 % en 2021 mais il ne sera pas suffisant pour retrouver le niveau d'avant crise sanitaire. La France ne devrait pas atteindre son niveau de PIB de fin 2019 avant mi 2022.

Deux années seront nécessaires pour revenir à la situation initiale !

Prévisions financières de l'Unédic (juin 2020)...

Depuis le confinement, le solde de l'Assurance chômage s'est dégradé de 11,5 Mds€.

Fin 2020, la hausse des dépenses d'allocations (activité partielle, ARE, AREF, ASP, intermittents) afficherait + 17,7 Mds € et les dépenses totales graviteraient aux alentours de 59 Mds €, soit une augmentation de 43 % par rapport à 2019. A l'opposé, les recettes seraient moindres puisqu'elles atteindraient 33 Mds €, soit une baisse de 16 % par rapport à 2019. Le déficit s'élèverait donc à -25,7 Mds € et la dette totale (cumulée) atteindrait **63,1 Mds €**, ce qui est inédit depuis l'existence du régime d'assurance chômage. La dégradation de la trésorerie du régime devrait se poursuivre mais à un rythme moins soutenu.

Fin 2020, 900.000 emplois salariés seraient détruits par rapport à fin 2019, conduisant à 630.000 DE indemnisés par l'Assurance chômage supplémentaires en fin d'année. Le Chef de l'Etat a même évoqué, lors de sa dernière intervention du 14 juillet 2020, **900.000 à 1 million de DE supplémentaires** d'ici le printemps 2021.

Pour le **SNAP**, l'augmentation du nombre de DE n'est pas la seule donnée importante à prendre en considération. En effet, l'augmentation la plus forte porte sur la catégorie A, c'est-à-dire des DE sans activité professionnelle. La destruction d'emploi aura des effets collatéraux sur les DE les plus fragiles qui risquent de s'enliser dans un chômage longue durée.

Pôle emploi doit pouvoir compter sur des ressources supplémentaires à la hauteur de l'enjeu. A ce titre, l'établissement doit bénéficier de renfort et de prestations permettant de traiter les freins périphériques pour assurer une prise en charge suffisante des besoins du public et ainsi faire face aux conséquences de cette crise sans précédent.



CORONAVIRUS : Plus de 600.000 morts dans le monde

En France, le masque est obligatoire dans les lieux publics.

Depuis le 20 juillet 2020, ne pas porter un masque dans tous les lieux publics clos pourra valoir une amende de **135 euros** !

Syndicat SNAP - 38 rue des Frères Flavien 75020 PARIS
syndicat.snap@pole-emploi.fr
www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP : snap-pole-emploi.com/adhesion



ZOOM SUR...

DIVERS POINTS RH !

📧 Télétravail : où en est-on ?

Accès au télétravail

Pour conserver la dynamique du télétravail dans l'attente du nouvel accord, la DG a maintenu la possibilité de télétravailler pour tous les agents dans la limite de 2 jours maximum par semaine avec l'accord de leur manager et a également ouvert aux télétravailleurs QVT sur 1 jour la possibilité de bénéficier d'un 2ème jour. Au terme de leur avenant au 31 août 2020, ils pourront aussi demander à poursuivre le télétravail jusqu'à la mise en place du nouvel accord.

Les télétravailleurs au titre de l'emploi des personnes handicapées poursuivent le télétravail dans les conditions et modalités de l'accord pour l'insertion des personnes handicapées.

Indemnité télétravail

Tous les télétravailleurs bénéficient des 10 € mensuel sans justificatif dès lors qu'ils ont télétravaillé au moins 1 jour par semaine.

Les télétravailleurs QVT restent sur l'indemnité de 100 € par an sur justificatifs de dépenses.

Ils bénéficieront de l'indemnité de 10 € forfaitaire après le 31/08/2020 s'ils poursuivent le télétravail.

Dispositions pendant la période estivale

Le télétravail est soumis aux nécessités de service. Il est accordé par les managers qui peuvent le moduler en fonction des nécessités de service.

Pour rappel, l'accord QVT permet aux managers de suspendre le télétravail au maximum 8 semaines par an.

Le SNAP a contesté :

- le principe de systématiser le refus du télétravail tous les agents d'un site sur toute la période estivale
- le principe d'informer les agents d'une semaine sur l'autre sur la possibilité de télétravailler la semaine suivante, ce qui nuit à l'organisation du travail (convocation de DE par exemple) et à l'organisation de l'agent dans sa vie privée par ailleurs.

📧 Tickets restaurant

Dans le cadre du nouvel appel d'offres sur les titres de restaurant, la DG avait l'intention de partir sur l'option à 100% dématérialisée dès janvier 2021. Suite à l'opposition de toutes les OS dans la branche, la DG a suspendu la dématérialisation progressive : 75% en ticket restaurant papier et 25% en dématérialisé en 2021, 50/50 en 2022, 75% en dématérialisé et 25% en version papier en 2023 et **100% dématérialisé en 2024.**

Le SNAP prend ses responsabilités et interpelle les parlementaires sur l'action exemplaire de Pôle emploi et ses besoins de renfort...

Le **SNAP** estimait important de valoriser l'investissement du personnel de Pôle emploi qui s'est mobilisé pour assurer l'ensemble des missions essentielles pendant la période de confinement et de sensibiliser les parlementaires sur les ressources indispensables à mobiliser pour faire face à l'augmentation des charges de travail dans les mois à venir. En effet, les tutelles doivent rapidement allouer des moyens pour le recrutement compte tenu des délais pour former les nouveaux recrutés. Ci-après, le courrier envoyé par le **SNAP** aux députés et sénateurs :

Monsieur le Député, Madame la Députée

Monsieur le Sénateur, Madame la Sénatrice

La crise sanitaire que nous venons de traverser n'a pas épargné Pôle emploi et ses 54.000 agents. Cette situation inédite et anxiogène a obligé une nouvelle fois notre établissement à faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'anticipation. Les agents Pôle emploi se sont mobilisés et ont rendu un service public efficace et adapté à la situation de pandémie grâce au télétravail et à tous les agents qui, malgré les risques sanitaires, se sont rendus dans les agences Pôle emploi. Cette mobilisation a été totale et a permis d'assurer nos missions prioritaires : inscrire, indemniser, actualiser les demandeurs d'emploi et accompagner les recrutements dans les secteurs essentiels.

Dans les mois à venir, notre établissement devra faire face aux répercussions directes de la crise sanitaire avec une crise économique sans précédents qui se traduira inexorablement par, non seulement une augmentation massive du chômage, mais également un basculement important des inscriptions vers la catégorie A (Demandeurs d'emploi sans emploi) c'est-à-dire une situation de chômage plus complexe à traiter dans un contexte de baisse importante de la création d'emploi. L'arrêt du dispositif d'activité partielle dont bénéficient 12,1 millions de salariés risque d'accélérer cette arrivée massive d'inscriptions à Pôle emploi.

500 000 emplois ont été détruits entre janvier et mai 2020, L'emploi salarié a chuté de 2% selon l'INSEE.

Lors de son audition mercredi 10 juin à l'Assemblée Nationale, le Ministre de l'Economie estime que la crise devrait entraîner la suppression de 800.000 emplois, c'est-à-dire 2,8% de l'emploi total.

Par ailleurs les projections macroéconomiques de la banque de France indiquent une perte 1.000.000 emplois en 2020-2021 et pourrait atteindre un taux de chômage supérieur à 11% en 2021.

Soucieux de la qualité du service rendu aux usagers, les agents de Pôle emploi sauront de nouveau relever le défi avec le professionnalisme et l'engagement qui les caractérisent.

Cependant, pour ce faire, Pôle emploi doit impérativement disposer des ressources nécessaires pour faire face à la charge et se mettre en ordre de marche. Pour cela, il convient d'anticiper ces besoins de ressources pour permettre la formation des personnels qui seront recrutés, qui nécessite un parcours de plusieurs mois, afin qu'ils soient opérationnels lorsque nous serons confrontés à l'afflux massif de demandeurs d'emploi. D'ores et déjà, nous savons que nos effectifs seront insuffisants notamment dans les rangs des conseillers en charge de l'indemnisation des publics et des conseillers en charge de leur inscription et de leur accompagnement. Pour rappel, Pôle emploi a connu trois années de baisse des effectifs avant d'avoir ses effectifs stabilisés.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement à nos côtés pour donner les moyens à Pôle emploi d'assurer une bonne prise en charge de la population victime de cette crise économique et amortir le choc de l'explosion du chômage, sans quoi le service rendu aux usagers s'en trouverait fortement dégradé ainsi que les conditions de travail du personnel.

Nous restons à votre entière disposition pour échanger de manière plus approfondie avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, Madame la Députée, Monsieur le Sénateur, Madame la Sénatrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs et nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à cette lettre.

LES DOSSIERS



Négociations en cours...

🔗 Négociation Annuelle Obligatoire

Le SNAP avait demandé notamment 2% de revalorisation salariale, une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour la prochaine campagne de promotion à hauteur de 0,5% supplémentaire pour permettre une reconnaissance des efforts fournis au titre de 2020, les tickets restaurant à la valeur butoir.

La DG a refusé le principe de revaloriser les salaires au motif que la masse salariale évoluait déjà grâce à la prime d'ancienneté et aux promotions. En revanche, elle a accepté d'aligner les tickets restaurant sur la valeur butoir.

La DG a annoncé une revoyure en octobre 2020 pour négocier l'octroi d'une prime générale à tout le personnel. La DG a souligné que le budget qu'elle aura pu dégager pour une prime générale ne pourrait pas être utilisé pour une augmentation générale des salaires du fait qu'une augmentation générale a un effet report sur les années suivantes, ce qui n'est pas le cas d'une prime.

Le **SNAP** participera activement à cette négociation même si nous aurions largement préféré une augmentation générale des salaires.

2 autres sujets feront l'objet d'une négociation dans le cadre de la NAO à partir de septembre 2020 :

- Egalité Professionnelle Femmes-Hommes
- Intéressement (complément variable de rémunération à l'instar de ce qui existe pour les agents publics qui est versé chaque année en mars).

🔗 Classification publique

Le guichet unique a validé la nouvelle classification émanant de la concertation sociale à l'exception des dispositions relatives aux commissions paritaires sur le périmètre de l'évolution de carrière et de la mobilité, la réforme de la fonction publique ayant supprimé cette prérogative et de la notion de grade qui a été remplacée par la notion de niveau. Cliquez [ici](#) pour découvrir les évolutions de la classification publique.

🔗 Appréciation de la qualité professionnelle

Cette négociation est prévue dans l'accord classification privé et a été reportée en regard de la charge du dialogue social et du contexte. La négociation a démarré le 7 juillet 2020 autour de la représentation de chaque partie négociatrice sur le sujet. La poursuite de la discussion notamment sur la définition de la qualité professionnelle se déroulera le 10 septembre 2020.

🔗 Télétravail

La négociation sur le nouvel accord sur le télétravail se poursuivra sur le 2^{ème} semestre 2020 pour une éventuelle mise en place de l'accord à compter de janvier 2021 si le calendrier est tenu.

Le **SNAP** a mené une enquête sur le télétravail pour identifier les attentes des agents en la matière notamment au travers de l'expérience généralisée du télétravail exceptionnel. N'hésitez pas à nous faire remonter vos attentes concernant le télétravail en cliquant [ici](#).

🔗 Qualité de vie au travail

La négociation se déroulera sur le 2^{ème} semestre 2020. Un bilan de l'accord arrivé à terme sera fait pour améliorer les dispositions mises en œuvre jusqu'ici.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos suggestions ou remarques concernant cette thématique de 1^{ère} importance en cliquant [ici](#).

🔗 Santé/Prévoyance

L'accord arrive à son terme fin 2020. Les négociations démarreront sur le 2^{ème} semestre 2020.

BON

À SAVOIR

🔗 Action logement à Pôle emploi...

Le dispositif logement de Pôle emploi a pour vocation de faciliter l'accès des agents, aux logements locatifs ou à la propriété, de permettre l'amélioration de l'habitat et d'apporter conseil et assistance en cas de difficultés liées au logement.

Action logement vous propose des services en matière de :

- **Location** : une plateforme digitalisée pour faire vos demandes et visualiser les offres de logement, le financement du dépôt de garantie à rembourser en petites mensualités sur 25 mois (avance Loca Pass), garant du paiement des loyers et charges (36 mois de loyers impayés maximum).

- **Achat** : conseils en financement, prêt accession, prêt accession parc social.

- **Travaux** : prêt travaux de rénovation énergétique, prêt travaux dans la résidence principale. Nouveauté : disparition du plafond de ressources pour les demandes de prêts travaux.

- **Appui pour surmonter des difficultés** : accompagnement des agents confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles (CIL PASS Assistance), refinancement de prêt onéreux.

Aide exceptionnelle de 300 € qui s'adresse – sous conditions – aux publics notamment salariés qui ont été fragilisés durant la crise de la Covid-19.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

🔗 Actions sociales Agirc Arco...

Les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arco proposent aux salariés ayant contribué au régime de réaliser gratuitement un **bilan médico-psycho-social** composé de deux entretiens individuels (par téléphone ou vidéo) d'une heure chacun avec un psychologue, puis avec un médecin pour faire un diagnostic global de votre situation et vous prodiguer un ensemble de conseils personnalisés (état de santé et hygiène de vie, traitements suivis, mémoire, vécu affectif et relationnel, projets, habitudes de vie, habitat, intégration sociale, etc.).

Pour prendre RV, cliquez [ici](#).

La cigarette électronique

Depuis son arrivée dans notre pays en 2012, la e-cigarette, ou « vapoteuse », serait utilisée quotidiennement par 1 à 2 millions de Français. Selon certains, elle permettrait de réduire, voire stopper, la consommation de tabac. Mais aucune étude scientifique ne permet encore de l'affirmer, ni de garantir qu'elle ne présente aucun risque pour la santé à long terme.

La e-cigarette est un dispositif électronique qui fonctionne avec **une batterie** : elle permet de **chauffer un liquide jusqu'à produire une « vapeur »** qui ressemble à la fumée d'une cigarette. Ce liquide peut être aromatisé, et contenir ou non de la nicotine.

Vapoter comporte-t-il des risques ?

Il n'y a pour l'instant aucune certitude scientifique sur le long terme. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'une cigarette classique contient plus de 4 000 substances toxiques, dont certaines sont cancérigènes. Par ailleurs, le monoxyde de carbone et les particules fines dégagés lors de la combustion du tabac sont les principaux facteurs de risque de maladies cardiovasculaires.

Ces substances ne sont pas significativement présentes dans la vapeur d'une e-cigarette. Cependant, cette vapeur est composée à 95 % d'un mélange de propylène glycol et de glycérine végétale, et de parfums de synthèse, dont on ignore les effets à long terme sur la santé. Dans la grande majorité des cas, il y a aussi de la nicotine, dont on sait qu'elle est responsable du mécanisme de dépendance physique et qu'elle a des effets sur le fonctionnement du cerveau.

En l'état actuel des connaissances, on pense que la e-cigarette est beaucoup moins dangereuse pour la santé que la cigarette classique, mais on ne peut pas affirmer qu'elle est totalement dénuée de risques à long terme. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé déconseille son utilisation.

La e-cigarette permet-elle d'arrêter de fumer ?

La e-cigarette n'est officiellement pas considérée comme un produit de substitution au tabac. C'est pourquoi les pharmacies n'ont pas le droit d'en vendre. Certains tabacologues, grâce au retour d'expériences de leurs patients considèrent que la e-cigarette permet de diminuer, voire de stopper la consommation de tabac, sans qu'il y ait de phénomène de manque. Selon les études les plus récentes, les doses de nicotine délivrées par les vapoteuses actuelles s'avèrent en effet efficaces pour contrer les envies impérieuses de fumer.

Mais d'autres spécialistes estiment au contraire que la e-cigarette entretient la dépendance gestuelle et qu'elle ne permet pas toujours de contrôler la dose de nicotine délivrée. Ils déconseillent donc son utilisation dans le cadre d'un sevrage tabagique. D'autant qu'il existe une variété importante de substituts nicotiques dont l'efficacité a été prouvée par des études scientifiques (pachs, gommes à mâcher, spray...).

E-cigarette et lieux publics

Depuis le 1er octobre 2017, l'interdiction de vapoter a officiellement été étendue aux espaces de travail collectifs, aux transports en commun et à tout établissement qui accueille des mineurs. Sont ainsi concernés les « locaux recevant des postes de travail situés ou non dans les bâtiments de l'établissement, fermés et couverts, et affectés à un usage collectif, à l'exception des locaux qui accueillent du public » (décret issu de la loi santé du 26 janvier 2016).



malakoff médéric

Relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Retrouvez plus d'informations sur www.lasantegagneentreprise.fr

LE SNAP VOUS SOUHAITE UN BEL ETE, D'EXCELLENTE VACANCES ET VOUS DONNE RENDEZ-VOUS A LA RENTREE !

